

# Tabac : le gouvernement maintient le principe du paquet neutre

Des centaines de buralistes ont manifesté, mardi 8 septembre, contre les emballages sans logo

**D**es tonnes de carottes déversées devant le ministère des finances, à Bercy, des radars emballés dans des sacs-poubelle, des ballons blancs largués en mémoire des bureaux de tabac qui ont dû fermer leur portes l'année dernière... Moins d'une semaine avant le début de l'examen du projet de loi santé au Sénat, des centaines de buralistes ont manifesté, mardi 8 septembre, à travers tout le pays leur opposition à la mise en place du paquet de cigarettes neutre en mai 2016. Selon la Confédération des buralistes, l'arrivée de ces emballages sans logo, de taille et de couleur similaires, entraînera les « fermetures nettes de nombreux établissements ».

Des inquiétudes qui devraient trouver un écho favorable la semaine prochaine sur les bancs du Palais du Luxembourg. Dans la lignée de ce qu'avait décidé en juillet la commission des affaires sociales, les sénateurs devraient confirmer le retrait du paquet neutre du projet de loi santé. Ils devraient proposer à la place une stricte transposition en 2016 des directives européennes, avec un paquet couvert à 65 % d'un message sanitaire, contre 40 % aujourd'hui.

« Nous avons souhaité ne pas faire de surtransposition des directives européennes, car aller au-delà de 65 % de message sanitaire n'est pas sans poser des problèmes », expliquait mardi Catherine Deroche, sénatrice (Les Républicains) de Maine-et-Loire et co-rapporteuse du projet de loi santé. Pour son groupe, le paquet neutre entraînerait le développement du marché noir et des achats frontaliers.

## Amendement gouvernemental

Au ministère de la santé, la probable disparition du paquet neutre du texte lors de l'examen au Sénat n'est pas un motif d'inquiétude. « La mesure entrera en vigueur comme prévu », assure-t-on. Le dispositif sera réintroduit par voie d'amendement, avait annoncé la ministre de la santé, Marisol Touraine, en juillet, sitôt connu le vote de la commission. Et si cet amendement gouvernemental venait à être rejeté par les élus d'opposition, comme cela sera sans doute le cas, les députés auront le dernier mot sur ce sujet.

Bruno Le Roux, le président du groupe PS à l'Assemblée, a confirmé mardi le soutien des députés PS aux mesures du gouvernement. Pour tenter d'apaiser la colère des buralistes, à laquelle il

s'est dit sensible, le député a par ailleurs rappelé qu'un rapport parlementaire formulant des pistes pour permettre de « garantir la pérennité des buralistes » devrait lui être remis à la fin du mois. Ce rapport devrait notamment préconiser d'« améliorer la rémunération » des petits buralistes en répartissant mieux les recettes, et d'harmoniser « par le haut la fiscalité des prix du tabac à l'échelle européenne ».

Des propositions qui rejoignent celles de la cancérologue et députée PS de Gironde Michèle Delaunay, co-rapporteuse pour le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Dans *Les Echos*, elle a proposé mardi de « raboter » les revenus des gros débitants de tabac pour accroître l'aide aux plus petits. Une mesure qu'elle proposera sous forme d'amendement lors de l'examen de son projet de loi en octobre à l'Assemblée. « L'objectif, a fait valoir Michèle Delaunay, c'est que les revenus ne soient plus proportionnels à la vente au-dessus d'un certain plafond. La vertu a besoin d'être aidée, sinon, on se retrouve par exemple avec des buralistes qui vendent des cigarettes aux mineurs. » ■

FRANÇOIS BÉGUIN  
ET JADE GRANDIN